

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 16 mars 2022

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 16 mars 2022, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a adressé ses remerciements et ses chaleureuses félicitations au Khalife de Médina Gounass, Thierno Amadou Tidiane BA, et aux fidèles, pour l'accueil exceptionnel lors de sa visite de courtoisie, à l'occasion du Daaka de Médina Gounass, mais aussi pour la parfaite organisation de la retraite spirituelle.

Le Président de la République souligne que cet événement religieux international, s'est déroulé dans d'excellentes conditions, avec l'accompagnement des services de l'Etat, conformément à ses directives.

Abordant la question liée à la finalisation de la préparation du 9ème Forum mondial de l'eau qui se tiendra du 21 au 26 mars 2022, au Sénégal, le Président de la République souligne que cette rencontre internationale d'envergure, qui verra la participation de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement, de responsables d'institutions internationales, d'experts et acteurs du secteur de l'eau, sera un moment fort d'échanges et de partage d'expériences sur les problématiques liées à l'eau.

Le Chef de l'Etat demande, dès lors, au Gouvernement de prendre toutes les dispositions requises, en relation avec le Conseil mondial de l'eau et le Secrétaire exécutif du 9ème Forum mondial de l'eau, afin d'assurer le déroulement, dans les meilleures conditions à Diambiadiou, de toutes les activités officiellement programmées.

Le Président de la République indique qu'il attache du prix à la valorisation de la politique nationale en matière d'accès universel à l'eau (et à l'assainissement pour tous), mais également à la mobilisation des forces vives de la Nation, pour faire du 9ème Forum mondial de l'eau, un succès historique du Sénégal et un marqueur de l'agenda de développement du secteur de l'eau.

Poursuivant sa communication, le Chef de l'Etat a abordé la question liée au développement durable du département de Keur Massar, 46ème département, qu'il a créé pour renforcer l'administration de proximité et consolider le développement territorial durable de cette localité.

Sous ce rapport, et tirant les conclusions de la seconde séance d'écoute "JOKKO AK MACKY", échanges avec les jeunes et les forces vives de Keur Massar, durant lesquels les urgences et les priorités des populations ont été signalées et rappelées, le Président de la République demande au Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, en relation avec les Ministres en charge de l'Urbanisme, des Finances et de l'Economie, d'accélérer en cohérence avec le Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT), la finalisation, avant le 15 avril 2022, d'un programme spécial d'aménagement et de développement du département de Keur Massar.

Ce programme spécial, doit intégrer une phase d'urgence d'investissements publics prioritaires sur la période 2022-2023.

Le Chef de l'Etat indique, dans ce cadre, l'impératif d'accélérer la finalisation des travaux de la route des Niayes, du Centre de Santé, ainsi que la réalisation d'une Gare routière, d'un Lycée d'enseignement technique, d'un Centre socio-culturel et d'un marché moderne.

Le Président de la République invite, aussi, le Gouvernement à intensifier, avec la DER/FJ, les financements des jeunes et des femmes résidant à Keur Massar, afin de consolider la culture entrepreneuriale dans le département.

Le Président de la République demande, dans le cadre de l'amplification de la mise en œuvre des programmes d'équité territoriale et d'inclusion sociale, aux Ministres de tutelle (du PUDC, PUMA, PROMOVILLES, PACASEN urbain, PACASEN rural, PNDL), d'intensifier avec leurs équipes, les missions de terrain auprès des populations, en vue d'accélérer les réalisations d'infrastructures sociales de base au niveau territorial.

Sur le climat social et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l'Etat a insisté sur les points suivants :

1- la stratégie préventive de lutte contre les inondations : sur ce point, le Président de la République demande au Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, en relation avec le Ministre de l'Intérieur, le Ministre en charge des Collectivités territoriales et le Ministre des Finances et du Budget, d'engager les diligences nécessaires au

déploiement rapide des opérations pré hivernage et à l'accélération des travaux d'assainissement "eaux pluviales", dans toutes les localités concernées du pays, en accordant une attention particulière aux cas de Keur Massar (avec la finalisation intégrale de la phase d'urgence du PROGEP 2), de Mbao et de Touba (avec le déploiement du plan spécial de drainage des eaux pluviales d'un coût de 23 milliards de FCFA).

Le Chef de l'Etat invite le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement à réunir régulièrement, à partir du mois d'avril, le Comité national de Prévention et de Lutte contre les Inondation (CNPLI) et à faire le bilan exhaustif du plan décennal de lutte contre les inondations (2012-2022).

Le Président de la République invite, également, le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement à présenter, dans une logique de consolidation, les études et orientations de base relatives au nouveau programme national de lutte contre les inondations qui sera soumis à sa validation ;

2- l'amélioration de la prise en charge des maladies du rein : sur ce point, le Chef de l'Etat demande, au Ministre de la Santé et de l'Action sociale et au Ministre du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale (tutelle technique de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle), de veiller à la mise en œuvre adéquate au niveau de l'ensemble des structures sanitaires de la politique de gratuité de dialyse, en vue d'assurer la prise en charge soutenable des patients insuffisants rénaux.

Le Président de la République indique, à cet égard, au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, de lui proposer un plan national de lutte contre les maladies du rein.

Ce Plan doit intégrer des mesures actives de prévention et de formation des spécialistes, et optimiser les coûts d'acquisition des équipements et intrants, ainsi que les services associés au traitement rapide et efficace des patients.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique et sur le suivi de la coopération et des partenariats.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS

- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives et instructions présidentielles ;
- Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur le lancement de la revue annuelle conjointe (RAC) 2022 ;
- Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur le partenariat entre le Sénégal et l'ONG Mercy Ships dans le cadre du renforcement de l'offre de soins chirurgicaux ;
- Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait une communication sur la campagne de commercialisation arachidière et sur les statistiques des exportations des produits horticoles ;
- Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a fait une communication sur le projet de création de classes préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ;
- Le Ministre de la Jeunesse a fait une communication sur la semaine nationale de la jeunesse édition 2022 ;
- Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a fait une communication sur le développement des trois (03) corridors céréalières.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de loi autorisant la création de la Société nationale de Gestion intégrée des déchets ;
- Le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique (ARP).

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Oumar Abdoulaye BA, Ingénieur de conception, précédemment Conseiller spécial à la Présidence de la République, est nommé Directeur général de l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte, en remplacement de Monsieur Haidar El Ali ;
- Madame Sophie DIALLO, Titulaire d'une Maîtrise en Administration publique, est nommée Directeur général du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et Technique (3FPT), en remplacement de Madame Mame Aby Sèye, appelée à d'autres fonctions ;
- Monsieur Abibou NGOM, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de l'Université Amadou Mahtar MBOU (UAM), en remplacement de Monsieur Ibrahima WONE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- Monsieur Oumar SY, est nommé dans les fonctions de Professeur titulaire, spécialité: Géographie et Environnement, à l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Technologies de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.
- Monsieur Ansoumana DIATTA, est nommé Professeur titulaire, spécialité : Pneumophtisiologie, à l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.
- Monsieur Boubacar FALL, est nommé Professeur titulaire, spécialité: Urologie, à l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.
- Madame Evelyne Siga DIOM, est nommée Professeur titulaire, spécialité: ORL et Chirurgie Cervico-faciale, à l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.

Fait à Dakar, le 16 mars 2022

Le Ministre des Collectivités Territoriales,
du Développement et de l'Aménagement des
Territoires, Porte-Parole du Gouvernement

Oumar GUEYE